PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE LUNDI 08 SEPTEMBRRE 2025 À 18 H 30.

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **lundi 08 septembre 2025, à 18 h 30,** à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La séance sera diffusée en différé sur la chaîne YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca,

En aucun temps durant la séance du conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du conseil ou envers un employé(e), soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le maire ou la mairesse préside les séances du Conseil.

L'article 159 du *Code Municipal du Québec* stipule que le maire ou la mairesse qui préside une assemblée du conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire ou la mairesse qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du conseil sont publiques, ne signifie pas que les séances du conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand. Donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle, ne perturbe d'aucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:	Absences:
Mairesse :	Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor	
Conseiller 2 : Jacques Guilbault	
Conseiller 3 :	Stephen Ovans
Conseiller 4 : Michel André Emond	
Conseillère 5 : Valérie Taillefer	
Conseiller 6 : Shane Beauchamp	

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Shane Beauchamp; le directeur général et greffier par intérim, Daniel Leduc est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte par le maire suppléant, Shane Beauchamp, à 18h30.

25-09-250

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, avec les ajouts suivants :

4.10 **:** Suspension disciplinaire, employé 469 pour cause de comportement répréhensible dans son travail et de non-respect du règlement 80-2022 sur l'éthique et la déontologie des employés

7.4 : Autorisation de lancer un appel d'offres pour procéder à des forages dans le cadre de la recherche en eau

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 août 2025.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

4.1 Approbation des opérations financières;
4.2 Concordance et échéance relativement à l'émission d'un billet d'emprunt au montant de 1 250 000$;
4.3 Autorisation de l'ouverture d'une marge de crédit temporaire au montant de 2 025 416,63;
4.4 Fin de la période de probation et permanence pour la directrice du service d'inspection en bâtiment et en environnement, Stéphanie Sigouin;
4.5 Embauche au poste de greffière et directrice des affaires juridiques;
4.6 Proposition pour l'implantation d'un nouveau logiciel de paie;
4.7 Terres contaminées, puits no.6 et 8 : Entérinement d'une offre de désistement;
4.8 Diffusion des séances ordinaires : Renouvellement de l'entente avec Discair;
4.9 Support informatique : Solution informatique de la Montérégie, achat d'une banque d'heures.

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

5.1 Adoption du règlement 148.2-2025 modifiant le Règlement 148-2023 afin d'ajouter de nouveaux usages à l'intérieur de la zone R-38;
5.2 Adoption du règlement 148.3-2025 modifiant le Règlement 148-2023 afin d'ajouter de nouveaux critères d'implantation pour un garage détaché.

6. CONSEIL MUNICIPAL

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Résultat de l'ouverture des soumissions : Nettoyage des injecteurs d'air dans les étangs aérés;
7.2 Octroi de contrat AO ORM2025-07, Remplacement du système de chauffage et de climatisation du centre récréatif;
7.3 Autorisation de procéder aux opérations de recherche en eau potable sur le territoire d'Ormstown;
7.4 Autorisation de lancer un appel d'offres pour procéder à des forages dans le cadre de la recherche en eau.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 Service de sécurité incendie - Rapport des mois d'août 2025;
8.2 Adoption du programme d'évaluation et d'analyse des incidents en sécurité incendie;
8.3 Adoption du programme d'inspection périodique des risques plus élevés en sécurité incendie;
8.4 Adoption du programme sur la planification des activités de sensibilisation du public en sécurité incendie.

9. URBANISME

9.1 Permis émis – août 2025.

10. CULTURE

10.1 Bibliothèque - Rapport et activités à venir au mois septembre 2025;
10.2 Avenir de la bibliothèque, soirée de consultation publique, proposition du groupe Aedifica;
10.3 Offre de cours de cardio vitalité;
10.4 Offre de cours de danse country;
10.5 Journées de la culture, tenue du Mandala, demande d'aide financière;
10.6 Grande marche Pierre Lavoie, entente de partenariat.

11. COMMUNICATION

11.1 Renouvellement de l'abonnement au journal Le Gleaner;
11.2 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

12.1 Municipalité de Très Saint Sacrement : Demande d'appui à la dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement;
12.2 Municipalité de Saint-Télesphore : Demande d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec;
12.3 Lettre d'appui à la Légion Royale Canadienne, section 196, Ormstown.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

15. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

25-09-251 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 août 2025**

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 04 août 2025 tel que présenté ; tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

25-09-252 **4.1 Approbation des opérations financières**

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières en date du 08 septembre 2025, jointe au présent procès-verbal à **l'Annexe A,** pour un montant total de 441 915,58$.

ADOPTÉE

25-09-253 **4.2 Concordance et échéance relativement à l'émission d'un billet d'emprunt au montant de 1 250 300$**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Ormstown souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 250 300 $ qui sera réalisé le 18 septembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
160-2024	1 250 300 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 160-2024, la Municipalité d'Ormstown souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 septembre 2025;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

3. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	**30 000 $**	
2027.	**31 200 $**	
2028.	**32 500 $**	
2029.	**33 800 $**	
2030.	**35 100 $**	**(à payer en 2030)**
2030.	**1 087 700 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 160-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 septembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

25-09-254 **4.3 Autorisation de l'ouverture d'une marge de crédit temporaire au montant de 2 025 416,63$**

ATTENDU l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 14 juillet 2025, du règlement d'emprunt no 166-2025 destiné au financement des travaux de pavage du rang Botreaux pour un montant de 2 025 416,63 $;

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir un financement bancaire temporaire du même montant durant la période de réalisation desdits travaux;

En conséquence,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

Que le Conseil municipal autorise, la municipalité d'Ormstown à procéder à une demande auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) afin d'obtenir un financement temporaire, sous la forme d'une marge de crédit, pour un montant de deux millions vingt-cinq mille quatre cent seize dollars et soixante-trois cents (2 025 416,63 $) et ce, jusqu'à ce que se fasse le financement permanent de l'emprunt du règlement no 166-2025 par l'émission d'un billet d'emprunt.

ADOPTÉE

25-09-255 **4.4 Fin de la période de probation et permanence pour la directrice du service d'inspection en bâtiment et en environnement, madame Stéphanie Sigouin**

ATTENDU la résolution 25-04-139 – Embauche de madame Stéphanie Sigouin au poste de directrice du service d'inspection en bâtiment et en environnement, madame Stéphanie Sigouin;

ATTENDU QUE la période de probation de l'employé est maintenant venue à échéance et qu'elle a été complétée au-delà des attentes;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

DE CONFIRMER l'embauche de madame Stéphanie Sigouin au poste de directrice du service d'inspection en bâtiment et en environnement de la municipalité pour occuper les fonctions et assumer les Rôle, Responsabilité et Tâches (RRT) généralement reconnus et octroyés à ces fonctions.

ADOPTÉE

25-09-256 **4.5 Embauche au poste de greffière et directrice des affaires juridiques**

ATTENDU QUE le poste de directeur des affaires juridiques et greffier est dépourvu de son titulaire depuis le 12 juin 2025;

ATTENDU l'octroi d'un contrat avec la firme Alter Ego pour des services de recrutement à ce titre d'emploi;

ATTENDU QUE le processus de sélection, d'entrevues, d'évaluation, de références, des candidatures a été fait et ce, en collaboration de la direction générale;

ATTENDU QUE les tests d'aptitudes et de compétences faites, que les résultats du candidat correspondent au profil recherché;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à unanimité des membres du Conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

D'EMBAUCHER Me Antonina Roudavina au titre de directrice des affaires juridiques et greffière, poste-cadre à temps complet;

QUE l'embauche de Me Antonina Roudavina soit effective dès le 15 septembre 2025;

D'ASSUJETTIR la nomination à une période de probation de six (6) mois, effective à compter de la date d'entrée en fonction de ladite nomination;

D'APPROUVER, tel que rédigé, le contrat de travail de Me Antonina Roudavina;

D'AUTORISER le directeur général de la municipalité à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la municipalité, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

ADOPTÉE

25-09-257 **4.6 Proposition pour l'implantation d'un nouveau logiciel de paie**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la mise à niveau de la plateforme de paie de la municipalité;

ATTENDU QUE ce changement permettra d'améliorer la gestion du temps et l'efficacité des utilisateurs;

ATTENDU QUE deux (2) offres de services ont été soumises, soit par les firmes Nethris et Employeur D;

ATTENDU QUE les deux offres répondent adéquatement aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE les frais d'implantation et annuels soumis sont approximativement les suivants :

Nethris	EmployeurD
Implantation : 1355$	Implantation : 1758.60$
Frais annuels : 6113.38$	Frais annuels : 5852.60$

ATTENDU QUE les montants peuvent varier en fonction de certains paramètres, notamment du nombre d'utilisateurs de la plateforme;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

D'ACCEPTER la proposition de service de Nethris;

QUE l'implantation débute dès maintenant, afin de rendre la plateforme de paie accessible dès le mois de novembre;

QUE les montants applicables soient ajustés en fonction du nombre réel d'utilisateurs de la solution de paie;

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la conclusion de l'entente et à procéder au paiement des sommes exigibles, lesquelles seront imputées au budget de fonctionnement de la municipalité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire : 02-130-00-414

ADOPTÉE

25-09-258 **4.7 Dépôt de remblais, terres contaminées, zones de protection des puits no.6 et 8 : Entérinement d'une offre de désistement**

ATTENDU QUE le ou vers le 16 août 2022, la Municipalité d'Ormstown a intenté des procédures judiciaires dans le dossier de la Cour no. 760-17-006360-229 à l'encontre de Madame Jeannine Clément, Monsieur Louis Drapeau et de la Municipalité de Franklin suivant le dépôt de remblai, de débris et de matières non autorisées à proximité des puits 6 et 8 et du système d'aqueduc situés sur le lot 5 620 422 sur le territoire de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE les expertises préliminaires effectuées par les firmes Envir'eau puits inc. et Solmatech inc à l'époque laissaient présager un risque de contamination de l'eau potable provenant des puits et du système d'aqueduc situés sur le lot 5 620 422 en raison de remblais de débris et des matières déposées sur ledit lot au printemps 2022 par Madame Clément et Monsieur Drapeau;

ATTENDU QU'en considérant l'évaluation de ce risque de contamination, il y avait alors une nécessité de retirer le remblai, les débris et la matière déposée afin de prévenir toute contamination éventuelle de l'eau potable provenant des puits situés sur le lot 5 620 422, le tout en fonction des avis et des recommandations des experts;

ATTENDU QUE quatre puits d'observation dans le périmètre des puits no.6 et no.8 ont été creusés en 2022 et que des tests faits régulièrement sur la qualité de l'eau potable n'ont révélé aucune contamination dans les échantillons depuis cette époque;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, est au fait de l'existence de remblais de matières contaminées depuis 2022 et qui vont à l'encontre de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et que le ministère suit ce dossier;

ATTENDU QUE dans le contexte judiciarisé de ce dossier, le ministère a cru bon de ne pas intervenir depuis trois ans et de laisser les parties prenantes et les tribunaux décider de la suite et de l'aboutissement de ce dossier, à savoir la nécessité de retirer les remblais contaminés aux abords des puits municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a fait appel au printemps 2025 à la firme Orflow Géosciences inc afin de réactualiser l'ensemble des données et faits établis dans ce dossier depuis trois ans et de remodéliser l'indice de pénétration des matières contaminées dans le but d'obtenir une juste lecture de la réalité et des risques de contamination pouvant y être associés;

ATTENDU QUE les conclusions du rapport font état d'un risque quasi nul de contamination à court terme de l'eau potable, provoqué par la présence de matières contaminantes dans le périmètre de sécurité des puits no.6 et no.8 ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs a avisé la municipalité d'Ormstown en août 2025 qu'aucun recours contre les fautifs n'était exclu dans le but de faire respecter la loi sur la qualité de l'environnement et de faire enlever les remblais contaminés ;

ATTENDU QUE compte tenu du dernier rapport hydrogéologique de la firme Orflow Géosciences inc, dont les conclusions rassurantes furent entérinées par le conseil municipal d'Ormstown en août 2025 et du retour en force de l'intervention du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs dans le présent dossier à l'encontre des différentes parties intimées; la municipalité d'Ormstown a donc demandé à ses procureurs de déposer une offre de désistement à ces mêmes parties afin de se retirer de ce dossier légal et de laisser le ministère prendre la relève afin d'en arriver à faire enlever les remblais aux abords des puits municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'ENTÉRINER la démarche des procureurs de la municipalité, soit de la firme Dufresne Hébert, Comeau, à offrir aux parties intimées un désistement sans frais et assortis de conditions visant à faire respecter les conclusions de la plus récente expertise afin que la municipalité puisse se retirer de ce dossier judiciaire et de laisser ainsi tout l'espace nécessaire au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs pour qu'il puisse mener les démarches judiciaires nécessaires afin de faire respecter les dispositions de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) dans le présent dossier de remblais contaminés.

ADOPTÉE

25-09-259 **4.8 Diffusion des séances ordinaires : Renouvellement de l'entente avec la firme Discair**

ATTENDU QUE depuis décembre 2020, la municipalité a recours à des services d'enregistrement des séances ordinaires du conseil municipal et que ces enregistrements sont disponibles sur la page YouTube de la municipalité.

ATTENDU QUE les vidéos comptent en moyenne entre 150 et 200 visionnements par séances.

ATTENDU QUE Discair est le prestataire de service depuis décembre 2020 et que la municipalité a toujours reçu un bon service de la part de cette firme de professionnels;

ATTENDU QUE la tarification demandée par la firme en 2026 demeure inchangée par rapport à 2025, soit 975,00$ plus taxes par diffusion de séance.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'OCTROYER le contrat de diffusion des séances ordinaires du conseil municipal à la firme Discair pour l'année 2026, au même tarif que l'année 2025, soit 975,00$ plus taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire : 02-110-00-414

ADOPTÉE

25-09-260 **4.9 Support informatique : Solution informatique de la Montérégie, achat d'une banque d'heures**

ATTENDU QUE la banque d'heures pour le soutien technique en informatique, offert par la firme Solution Informatique de la Montérégie, est épuisée;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'AUTORISER l'achat d'une nouvelle banque de 100 heures pour le soutien technique informatique à la firme « Solution Informatique de la Montérégie » au montant de 8 500$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-414.

ADOPTÉE

25-09-261 **4.10 Avis de suspension de l'employé no 469 pour cause de comportement répréhensible dans son travail et de non-respect du règlement 80-2022 sur l'éthique et la déontologie des employés**

ATTENDU QUE l'employé no.469 a fait preuve d'un comportement répréhensible dans son travail et, de ce fait, a enfreint le règlement 80-2022 sur l'éthique et la déontologie des employés;

ATTENDU QUE l'employé no. 469 n'a démontré aucun regret face aux gestes posés et que, par son comportement, la municipalité a subi des préjudices à la fois moraux et financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

DE SUSPENDRE sans solde pour un jour l'employé no. 469 à titre de réprimande à l'endroit des gestes reprochés;

DE DEMANDER à la direction des travaux publics d'assurer un meilleur encadrement du travail et du comportement de ses employés sous sa gouverne et qu'un suivi soit fait à ce titre par la direction des ressources humaines.

ADOPTÉE

25-09-262 **5. <u>AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS</u>**

5.1 Adoption du premier projet de Règlement 148.2-2025 modifiant le Règlement 148-2023 afin d'ajouter de nouveaux usages à l'intérieur de la zone R-38

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormstown a adopté le Règlement de zonage no. 148-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que le Règlement de zonage numéro 148-2023 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption du 1er Projet de Règlement nº 148.2-2025 modifiant le Règlement de zonage 148-2023 de la Municipalité, a été donné par le conseiller Shane Beauchamp lors de la séance ordinaire du 04 août 2025;

ATTENDU QU'en vue de créer un espace qui reflète mieux l'usage actuel en place et de créer le cadre nécessaire pour maintenir sa compétitivité, le tout en respectant la vision de la municipalité et en restant conscient des usages des environs, il convient de revoir l'usage du lot 6 338 471;

ATTENDU QU'il convient dès lors d'apporter des modifications aux classes et sous-classes d'usages permis et l'usage spécifiquement permis pour le lot 6 338 471 qui se retrouvent à l'intérieur de la grille des usages et normes de la zone R-38;

ATTENDU QU'il convient aussi d'apporter des modifications aux les classes et sous-classes d'usages permis et l'usage spécifiquement permis pour le lot 6 338 471 a pour effet d'autoriser l'usage C-11-05-03 : Entrepôt libre-service (mini entrepôts);

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Michel André Émond**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du 1er projet de Règlement nº 148.2-2025 modifiant le Règlement de zonage nº 148-2023 de la Municipalité d'Ormstown;

D'ADOPTER le 1er Projet de Règlement nº 148.2-2025, tel que présenté, dispense complète de lecture étant faite considérant que chacun des membres du Conseil atteste que ledit règlement a été porté à leur attention et qu'ils ont eu le temps d'en comprendre le sens et la portée;

ADOPTÉE

25-09-263 **5.2 Adoption du premier projet de Règlement 148.3-2025 modifiant le Règlement 148-2023 afin d'ajouter de nouveaux critères d'implantation pour un garage détaché**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormstown a adopté le Règlement de zonage no. 148-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que le Règlement de zonage numéro 148-2023 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption du 1er Projet de Règlement nº 148.3-2025 modifiant le Règlement de zonage 148-2023 de la Municipalité, est donné par le conseiller Shane Beauchamp lors de la séance ordinaire du 04 août 2025;

ATTENDU QU'en vue de créer des conditions et un environnement propice à des pratiques de construction résidentielle plus souples et permissives qui sont souvent sollicitées sur des terrains résidentiels de grande taille, le tout en respectant la vision de la Municipalité, il convient de revoir la section Notes et les Dispositions particulières pour un garage détaché;

ATTENDU QU'il convient d'apporter des modifications à la section « Notes à la grille de l'article 7.18 Garage domestique détaché » afin de créer des dispositions nécessaires pour limiter la superficie d'un garage par rapport au bâtiment principal;

ATTENDU QU'il convient d'apporter des modifications à la section « Dispositions particulières à la grille de l'article 7.18 Garage domestique détaché » afin de mieux encadrer l'implantation d'un garage en cours avant dans les zones agricoles permanentes;

ATTENDU QU'il convient d'apporter des modifications à la section « Dispositions particulières à la grille de l'article 7.18 Garage domestique détaché » afin de permettre l'implantation d'un garage en cours avant dans les zones résidentielles avec certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du 1er projet de Règlement nº 148.3-2025 modifiant le Règlement de zonage nº 148-2023 de la Municipalité d'Ormstown;

D'ADOPTER le 1er Projet de Règlement nº 148.3-2025, tel que présenté, dispense complète de lecture étant faite considérant que chacun des membres du Conseil atteste que ledit règlement a été porté à leur attention et qu'ils ont eu le temps d'en comprendre le sens et la portée.

Le conseiller Michel-André Émond vote contre

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

Aucun sujet à traiter.

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

25-09-264 **7.1 Résultat de l'ouverture des soumissions : Nettoyage des injecteurs d'air dans les étangs aérés**

ATTENDU QU'une douzaine d'aérateurs, situés au fond des étangs aérés, sont actuellement obstrués ou partiellement obstrués ;

ATTENDU QU'il est important de procéder à cette intervention afin de maintenir un taux d'oxygène approprié et d'assurer le plein rendement de la gestion des matières en suspension ;

ATTENDU QUE la résolution 25-08-243 autorisait la direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le travail à effectuer ;

ATTENDU QUE trois firmes furent invitées dans le cadre de ce processus, soient ; SSM Service sous-Marin, Divex et Al Marine ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 septembre à 10h et que seule la firme SSM Service sous-marin a déposé une proposition conforme à 13 309,76$ plus taxes dans le cadre de cet appel d'offres ;

ATTENDU QU'une somme de 20 000,00$ est prévue au budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Michel André Émond**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'OCTROYER le contrat de nettoyage des injecteurs d'air dans les étangs aérés à la firme SSM sous-marin pour la somme de 13 309,76$ plus taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire : 02-414-00-521

ADOPTÉE

25-09-265 **7.2 Octroi de contrat AO ORM 2025-07, Remplacement du système de chauffage et de climatisation du centre récréatif**

ATTENDU QUE la municipalité désire remplacer le système de chauffage et climatisation du centre récréatif qui est désuet et plus fonctionnel ;

ATTENDU QUE le 25 juillet 2025, la Direction du greffe a procédé à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises locales ont été invitées au processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'ouverture publique des soumissionnaires a eu lieu le 12 août 2025 à 10 h 35;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée, soit :

- Réfrigération Yvan Allison : 55 623.32 $+taxes (58 397,81 $ taxe nette)

ATTENDU QUE la soumission s'est avérée conforme;

ATTENDU la recommandation positive de l'ingénieure de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

QUE ce conseil octroie le contrat ORM2025-07 - Remplacement du système de chauffage et de climatisation du centre récréatif au montant de 55 623.32 $, frais de contingences inclus et à l'exclusion des taxes, à l'entreprise Réfrigération Yvan Allison (9076-6759 Qc inc);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire : 23-082-00-722

ADOPTÉE

25-09-266 **7.3 Autorisation de procéder aux opérations de recherche en eau potable sur le territoire d'Ormstown**

ATTENDU l'obligation de la municipalité de faire une étude de vulnérabilité des puits Jamestown et St-Paul par un hydrogéologue;

ATTENDU la résolution 25-05-163 confirmant l'octroi de contrat de services en hydrogéologie à la firme Orflow Géosciences inc ;

ATTENDU l'obligation de la municipalité à chercher de nouvelles sources d'eau potable pour remplacer les puits #1, #4 et #5 qui sont en fin de vie;

ATTENDU QUE les puits 6 et 8 sont âgés et génèrent des coûts d'entretien sur la conduite d'aqueduc de plus de 7 km pour rejoindre le réseau de la municipalité d'Ormstown;

ATTENDU QUE les puits 6 et 8 sont sur une propriété privée dans la municipalité de Franklin et que la municipalité d'Ormstown n'étant pas propriétaires des lieux, peut difficilement protéger les aires de protection de la contamination des sols;

ATTENDU les évènements de contamination des aires de protection des puits 6 et 8 par les propriétaires des lieux en 2021, occasionnant une poursuite judiciaire pour faire retirer ses sols etmettant en danger la santé des citoyens;

ATTENDU le choix de la municipalité d'opter pour rapatrier ses sources d'eau potable sur son territoire et de construire de nouveaux puits sur ses terrains afin d'en avoir un contrôle absolu;

ATTENDU QU'il a été démontré que les sources d'eaux souterraines de Ormstown sont similaires à la qualité de celles de Franklin;

ATTENDU QUE la firme Orflow Géosciences inc a fait une proposition pour un service d'accompagnement complet en recherches en eau pour un montant de 30 620,00$

ATTENDU QUE cette dépense est éligible à la subvention de la TECQ 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

De mandater la firme Orflow Géosciences à accompagner la municipalité d'Ormstown dans le processus de recherche en eau potable sur son territoire.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire : 02-412-00-521

ADOPTÉE

25-09-267 **7.4 Autorisation de lancer un appel d'offres pour procéder à des forages dans le cadre de la recherche en eau**

ATTENDU QUE l'hydrogéologue et les services techniques doivent procéder à la recherche en eau potable **;**

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à un appel d'offres pour les forages à exécuter pour la recherche en eau potable.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Service de sécurité incendie - Rapport mensuel.

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du service incendie de la Municipalité d'Ormstown pour le mois d'août 2025.

25-09-268

8.2 Adoption du programme d'évaluation et d'analyse des incidents en sécurité incendie

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2012, ainsi que son plan de mise en œuvre (résolution n° 6298-01-12) ;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée, à l'objectif 2 du plan de mise en œuvre, à produire et à transmettre aux municipalités locales un Programme d'évaluation et d'analyse des incidents afin d'encadrer cette tâche sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent mettre en œuvre un Programme d'évaluation et d'analyse des incidents conformément à l'article 2.1 des *Orientations ministériel/es en matière de sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4 r.1) ;

ATTENDU QUE les programmes de prévention des incendies doivent se référer aux modalités définies dans le Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du ministère de la Sécurité publique en vertu de l'article 2.1 des *Orientations ministériel/es en matière de sécurité incendie.*

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'ADOPTER et de mettre en application le programme d'évaluation et d'analyse des incidents en sécurité incendie dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques adopté en 2012.

ADOPTÉE

25-09-269

8.3 Adoption du programme d'inspection périodique des risques plus élevés en sécurité incendie

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopté en 2012 (résolution n° 6298-01-12) prévoit la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés aux différents niveaux de risque présents sur le territoire ;

ATTENDU QUE le programme d'inspection périodique des risques plus élevés (risques moyens, élevés et très élevés) constitue une exigence des *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie* révisées en mars 2025 (RLRQ, chapitre S-3.4 r.2), ainsi qu'un élément essentiel à la conformité des municipalités en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens ainsi que des municipalités locales de standardiser les méthodologies d'inspection pour l'ensemble des municipalités faisant partie du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, via l'adoption d'un programme régionalisé ;

ATTENDU QUE le programme d'inspection périodique des risques plus élevés a été adopté par résolution du conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 21 mai 2025 (résolution n°11032-05-25) ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'ADOPTER et de mettre en application le programme d'inspection périodique des risques plus élevés en sécurité incendie dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques adopté en 2012.

ADOPTÉE

25-09-270 **8.4 Adoption du programme sur la planification des activités de sensibilisation du public en sécurité incendie**

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopté en 2012 (résolution n° 6298-01-12) prévoit la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés aux différents niveaux de risque présents sur le territoire ;

ATTENDU QUE le programme de planification des activités de sensibilisation du public constitue une exigence des *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie* révisées en mars 2025 (RLRQ, chapitre S-3.4 r.2), ainsi qu'un élément essentiel à la conformité des municipalités en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens ainsi que des municipalités locales de planifier des activités de sensibilisation du public;

ATTENDU QUE le programme de planification des activités de sensibilisation du public a été adopté par résolution du conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 20 août 2025

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'ADOPTER et de mettre en application le programme sur la planification des activités de sensibilisation du public en sécurité incendie dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques adopté en 2012.

ADOPTÉE

---

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Liste des permis émis – août 2025.

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois d'août 2025.

---

10. CULTURE

10.1 Bibliothèque – Rapport et Activités à venir au cours du mois de septembre 2025.

Le maire suppléant mentionne ce qui suit :

Le club de lecture pour adultes est de retour en septembre, ainsi que le groupe « conversation espagnol » et celui du « Rug Hooking »
Madame Jasmine Boucher exposera ses œuvres à la salle Bell du 2 septembre au 18 octobre.
La bibliothèque présentera cette même exposition pour les journées de la Culture les 27 et 28 septembre prochains, accompagnée par monsieur Philippe Perreault qui exposera ses sculptures sur bois.
Madame Boucher sera présente lors de ces deux après-midi et monsieur Perreault sera présent le dimanche seulement.
Le 1er octobre, la bibliothèque procédera à un échange de près de 800 nouveaux livres.

25-09-271 **10.2 Avenir de la bibliothèque, soirée de consultation publique, proposition du groupe Aedifica**

ATTENDU QUE la municipalité étudie depuis quelques mois différents scénarios touchant à l'avenir de l'emplacement de la bibliothèque municipale et de la reconduite ou non de l'actuel bail ;

ATTENDU QUE ces scénarios présentent chacun des enjeux différents qui doivent être présentés et bien saisis de la part de la population ;

ATTENDU QUE ces scénarios seront évalués suivant différents critères touchant aux coûts d'exploitation, mais aussi au niveau de l'expérience client et d'une qualité de service attendue par les citoyens pour ce genre de service municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité désire être accompagnée dans cet exercice analytique et de présentation par une firme neutre et d'expérience permettant de bien dégager les principaux éléments qui seront retenus dans une prise prochaine de décision ;

ATTENDU QUE la firme Aedifica possède cette expérience d'accompagnement en conception et présentation de désign et en consultation publique pour mener à bien l'exercice souhaitée quant à l'orientation qui sera prise sur l'avenir de l'emplacement de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'ACCEPTER la proposition de services professionnels de la firme Aedifica au coût de 4920,00$ plus taxes, touchant à la réflexion conceptuelle d'un design et à l'accompagnement de la municipalité dans la tenue d'une soirée de consultation publique, le 17 septembre prochain.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire : 02-110-00-990

Le conseiller Michel-André Émond vote contre.

ADOPTÉE

25-09-272 **10.3 Offre de cours de cardio vitalité**

ATTENDU QUE le cours de cardio vitalité est offert gracieusement par la municipalité à la population d'Ormstown depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE ce cours est bien apprécié des participants ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

DE DÉFRAYER les coûts de chaque cours de cardio vitalité, donné pendant 13 semaines, au montant de 85$ par semaine, pour un montant total de 1105$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire : 02-701-20-490

ADOPTÉE

25-09-273 **10.4 Offre de cours de danse country**

ATTENDU QUE la demande pour la tenue de cours de danse country est en forte progression dans la région depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE ce type d'activité de loisirs s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan d'action de la politique familiale municipale et qu'il n'exige aucun coût de la part de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'AUTORISER la tenue de cours de danse country au centre communautaire au cours de l'automne 2025.

ADOPTÉE

25-09-274 **10.5 Journée de la culture, tenue du Mandala, demande d'aide financière**

ATTENDU QUE depuis plus de 15 ans, le Mandala géant est une initiative entièrement bénévole offrant une activité dans le cadre des journées de la culture ;

ATTENDU QUE la municipalité offre à chaque année une programmation à la population pour les journées de la culture qui se tiennent le dernier week-end du mois de septembre ;

ATTENDU QUE cette année, en plus de la logistique, les organisateurs demandent une aide financière de 75$ pour défrayer les breuvages et les collations offerts aux participants

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

DE DÉFRAYER la somme de 75$ pour l'achat de breuvages et de collations aux participants, dans le cadre de la tenue du Mandala géant, édition 2025.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire : 02-110-00-990

ADOPTÉE

25-09-275 **10.6 Grande Marche Pierre Lavoie, entente de partenariat**

ATTENDU QUE la Grande Marche Pierre Lavoie est un événement annuel qui fait la promotion des saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE cet événement d'envergure se tiendra cette année le 19 octobre prochain dans les rues d'Ormstown et qu'il sera organisé par le Service de la culture, des loisirs, des parcs et du développement social de la municipalité, en collaboration avec l'organisme « Une affaire de famille » ;

ATTENDU QUE pour la tenue de cet événement, un protocole d'entente doit être signé entre la municipalité et le Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL).

ATTENDU QUE ce protocole prévoit que la municipalité assume les frais de livraison du matériel et tout autre déboursé. En contrepartie, GDPL fera un don à la municipalité de 2000$ pour les frais engendrés par la tenue de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

DE SIGNER le protocole d'entente entre la municipalité et le Grand Défi Pierre Lavoie pour l'organisation et la tenue de la grande Marche Pierre Lavoie qui se tiendra dans les rues d'Ormstown le 19 octobre prochain. L'événement sera conjointement organisé par la municipalité et l'organisme « Une affaire de famille ».

ADOPTÉE

---

11. COMMUNICATION

25-09-276 **11.1 Renouvellement de l'abonnement au journal Le Gleaner**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis de renouvellement pour son abonnement annuel au journal Le Gleaner pour une somme de 70,00$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la municipalité encourage les journaux locaux par l'achat de publicités, un abonnement et l'envoi de communiqués de presse.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Michel André Émond**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

DE RENOUVELER l'abonnement annuel de la municipalité au journal Le Gleaner pour une somme de 70,00 plus taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire : 02-110-00-494

ADOPTÉE

25-09-277 **11.2 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française**

ATTENDU QU'afin de renforcer le statut de la langue française comme langue officielle et commune du Québec, la *Charte de la langue française* a été modifiée en 2022.

ATTENDU QUE la Charte consacre formellement le devoir d'exemplarité de l'État en matière d'utilisation, de promotion, de protection et de rayonnement de la langue française et que tous les ministères et organismes doivent adopter une directive précisant les situations exceptionnelles où une autre langue que le français peut être utilisée.

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire preuve d'exemplarité en matière d'utilisation du français au sein de l'administration.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Michel André Émond**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'ADOPTER la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française, telle que stipulée par les dispositions de la Charte de la langue française, modifiée en 2022.

ADOPTÉE

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

25-09-278 **12.1 Municipalité de Très Saint-Sacrement : Demande d'appui à la dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement**

Le maire suppléant mentionne avoir reçu une demande d'appui de la municipalité de Très Saint Sacrement destinée à dénoncer les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et de demander au ministère de l'Environnement un plan d'intervention immédiat dans ce dossier.

Le maire suppléant demande à ce que le conseil de la municipalité d'Ormstown donne son appui à la résolution votée par la municipalité de Très Saint-Sacrement touchant à la dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement » L'ensemble des membres présents est favorable à cet appui.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par la conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'APPUYER la municipalité de Très Saint-Sacrement dans sa démarche de dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et de demander l''intervention immédiate du ministère de l'Environnement »

ADOPTÉE

25-09-279 **12.2 Municipalité de Saint-Télesphore : Demande d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec**

Le maire suppléant mentionne avoir reçu une demande d'appui de la municipalité de Saint Télesphore destinée à demander au gouvernement du Québec qu'il donne suite à la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

Le maire suppléant demande à ce que le conseil de la municipalité d'Ormstown donne son appui à la résolution votée par la municipalité de Saint-Télesphore demandant un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec. L'ensemble des membres présents est favorable à cet appui.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Michel André Émond**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'APPUYER la municipalité de Saint Télesphore dans sa démarche de demander au gouvernement du Québec un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec.

ADOPTÉE

25-09-280 **12.3 Lettre d'appui à la Légion Royale Canadienne, section 196, Ormstown**

Le maire suppléant mentionne avoir reçu une demande pour une lettre d'appui de la part de la Légion Royale Canadienne, section 196, Ormstown qui déposera une demande d'aide financière au programme « Nouveaux Horizons pour ainés ». Avec l'aide financière reçue, cet organisme investira dans la réfection de leur bâtiment, notamment, les fenêtres, les murs et le plancher.

Le maire suppléant demande à ce que le conseil appuie la démarche de la Légion Royale Canadienne, section 196 Ormstown auprès du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » L'ensemble des membres présents est favorable à cet appui.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire suppléant ne votant pas ;

D'APPUYER la la démarche de la Légion Royale Canadienne, section 196 Ormstown auprès du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés ».

ADOPTÉE

---

13. VARIA

13.1 État d'avancement du Programme Triennal sur les Immobilisations (PTI) Le directeur général est accompagné ce soir de l'ingénieur municipal, afin de présenter un panorama à la fois vaste et général des différents enjeux techniques et financiers qui incombent à la réalisation du programme Triennal sur les Immobilisations pour la municipalité d'Ormstown au cours des prochaines années.

---

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

3 questions furent posées par les citoyens présents dans la salle.

25-09-281 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la séance est levée à 20h05

ADOPTÉE

Shane Beauchamp	**Daniel Leduc**
Maire suppléant	**Greffier par intérim**

CERTIFICAT – Je, soussigné, Daniel Leduc, Directeur général, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Daniel Leduc
Directeur général

ANNEXE A

N° fourn.	Nom fournisseur	N° achat	Date eff.	Description	Solde
2965	9386-0120 QUÉBEC INC	202591757	2025-07-31	4 container -Juillet - écocentre	4 139,10 $
2997	9483-3100 QUÉBEC INC.	202591965	2025-07-07	Inst. Conduite et pompe de puits (St-Paul)	845,07 $
2997	9483-3100 QUÉBEC INC.	202591966	2025-08-19	Rép. Couvercle alluminium stations pompage	1 322,21 $
3063	9534-8702 QUÉBEC INC.	202591862	2025-08-11	54,458L -Ess Véh. #32	80,00 $
3063	9534-8702 QUÉBEC INC.	202591967	2025-08-06	36,795 L - Essence VEH #39	68,40 $
3063	9534-8702 QUÉBEC INC.	202591968	2025-08-20	54,459 L - Essence VEH #31	80,00 $
3063	9534-8702 QUÉBEC INC.	202591969	2025-08-21	39,528 L - Essence VEH #43	58,07 $
3063	9534-8702 QUÉBEC INC.	202591996	2025-07-11	54,091 L - Essence VEH #32	80,00 $
2793	ADN COMMUNICATION	202591759	2025-07-31	Alertes Municipales - Juillet 2025	88,02 $
1018	ALI EXCAVATION INC.	202591760	2025-07-23	Dépôt asphalte et recyclé	2 060,29 $
1018	ALI EXCAVATION INC.	202591863	2025-08-18	Dos-d'âne & Abris bus rue Bridge-Bitumineux 4,04T	650,21 $
1003	AREO-FEU	202591761	2025-07-22	Cagoule ignifuge blanche- 15 unitées	885,59 $
3064	ARTELIA CANADA INC.	202591762	2025-07-23	Plans/devis prélim. trav. infrastructure- rés 25-02-065	106 387,80 $
3064	ARTELIA CANADA INC.	202591763	2025-07-23	Plans/devis prélim. trav. infrastructure- rés 25-02-065	30 676,76 $
3084	ATOUT RH INC.	202591764	2025-07-25	Formation -Civilité en milieu de travail	6 112,39 $
2413	BOTTIER DU CINQ (LE)	202591765	2025-07-30	Broderie Sylvain Gagnier	50,87 $
2413	BOTTIER DU CINQ (LE)	202591970	2025-08-21	Étienne Guei - Pantalin, chemises,T-shirt, broderie	584,43 $
2413	BOTTIER DU CINQ (LE)	202591971	2025-08-21	Étienne Guei - Botte, pantalon, imperméable, manteau	819,29 $
964	C. S. BRUNETTE INC.	202591767	2025-07-25	Diesel - véh#35	114,00 $
964	C. S. BRUNETTE INC.	202591768	2025-07-29	Diésel - Veh #35	110,00 $
964	C. S. BRUNETTE INC.	202591769	2025-08-07	75,5 L - Veh #43	108,00 $
964	C. S. BRUNETTE INC.	202591770	2025-07-06	70,1 L - Veh #35	117,00 $
964	C. S. BRUNETTE INC.	202591867	2025-07-02	63,2L - Ess véh #31	93,00 $
964	C. S. BRUNETTE INC.	202591868	2025-08-12	64,1L - Ess-véh#35	107,00 $
964	C. S. BRUNETTE INC.	202591869	2025-08-18	Ess véh #42	110,36 $
964	C. S. BRUNETTE INC.	202591972	2025-08-21	33,5 L - Essence VEH #39	55,96 $
1057	CARRIÈRE ALI INC.	202591766	2025-07-03	37,8 Tonnes 0-3/4 Pierre -Stock St-Paul	1 088,71 $
1422	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	202591783	2025-07-24	18,096 T- sulfate alum reso 24-01-083	6 854,38 $
3058	COMAQ	202591993	2025-08-26	Formation - Maîtriser le calendrier trésorier - Finance	735,84 $
3058	COMAQ	202591994	2025-08-26	For- Comptabilité et finances 101 - Finances	1 000,28 $
2593	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	202591773	2025-07-28	Vérif. Précision puits 1,4,5,6,8, Mcmahon , Dumas	3 564,23 $
2593	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	202591778	2025-07-28	Remplacement manomètre puit #4	50,28 $
3016	CONSTRUCTION DJL INC.	202591784	2025-07-22	55,07 TM Sol AB TQ - Saint-Paul	664,83 $
3016	CONSTRUCTION DJL INC.	202591785	2025-07-23	83,50 TM SOL AB TQ- Saint-Paul	1 008,07 $
3016	CONSTRUCTION DJL INC.	202591786	2025-07-24	98,96 TM SOL AB TQ -Saint-Paul	1 194,72 $
3016	CONSTRUCTION DJL INC.	202591787	2025-07-25	56,67 TM SOL AB TQ -Saint-Paul	684,15 $
966	D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	202591916	2025-08-13	Changer la pogner bureau RH - Barre à clée	48,28 $
966	D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	202591917	2025-08-14	Vise à beton -Jeu D'eau	7,83 $
966	D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	202591918	2025-08-14	Barrure couvercle réservoir - Jeu D'eau	33,07 $
966	D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	202591919	2025-08-15	Tablette Bureaun RH -HDV	25,46 $
966	D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	202591920	2025-08-18	Barrure pour couvercle réservoir jeu d'eau	16,53 $
966	D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	202591973	2025-08-20	Pinceau, manchon H.-V., pulvérisateur asphalte Voirie	64,35 $
966	D'AMOUR & FILS INC. (R.S)	202591974	2025-08-25	Ruban masque, clou, adaptat. Bte onglet - Salle Conseil	31,93 $
2790	DISCAIR PRODUCTIONS	202591788	2025-08-06	Webdiffusion séance du conseil	1 092,26 $
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC.	202591789	2025-07-15	Rép, Borne fontaine - Bridge- accident rapp. SQ	1 269,52 $
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC.	202591790	2025-07-15	Réparation fuite tuyau usine d'épuration	2 242,01 $
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC.	202591864	2025-08-05	Clé borne incendie	54,62 $
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC.	202591865	2025-08-05	Clé de levage set de pins	261,57 $
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC.	202591866	2025-08-05	Anneau puisard pour réservoir d'eau distribution	209,85 $
2730	DR CONSEILS sec	202591791	2025-05-15	Hon. Mutuelle de prévention 2025 (défense) - 2 vers	397,05 $
2730	DR CONSEILS sec	202591792	2025-05-15	Hon. Mutuelle de prévention 2024 (défense) - Ajust.	39,61 $
2730	DR CONSEILS sec	202591793	2025-05-15	Hon. Mutuelle de prévention 2025 (gestion) - 2 vers	1 046,78 $
2730	DR CONSEILS sec	202591794	2025-05-15	Hon. Mutuelle de prévention 2024 (gestion) - Ajust.	104,43 $
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	202591795	2025-07-24	SJ- Dossier 122360-Politique dvlpt. Économique	3 213,55 $
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	202591796	2025-07-24	SJ-Dossier 69308- Rencontre avec le conseil	1 467,66 $
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	202591797	2025-07-24	SJ-Dossier 97325 -Travaux d'aqueduc	1 508,13 $
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	202591798	2025-07-24	SJ- Dossier 56864 - RH	275,94 $
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	202591799	2025-07-24	SJ-Dossier 69019 selon forfait	287,44 $
3053	DYNAPOMPE INC.	202591871	2025-08-08	Poste pompage Hôpital Bride d'accouplement	1 636,09 $
3081	ÉCHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC.	202591800	2025-08-10	Loc,Cloture - Projet Jeux d'eaux	592,31 $
3081	ÉCHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC.	202591872	2025-08-18	Cloture 6' Jeux D'eau	669,60 $
2230	ENSEIGNES DUMAS	202591802	2025-07-29	Enseigne -(Règ, Croquis, Toilette) Jeux d'eau	304,68 $
3087	ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	202591985	2025-05-30	Attache remorque - VEH #39	1 379,70 $
3000	ÉQUIPEMENTS QUINTON INC.	202591803	2025-08-05	Loc.bur chantier -Aout /Septembre (SAM Garage -201)	661,11 $
3000	ÉQUIPEMENTS QUINTON INC.	202591975	2025-08-20	Goupilles,chevilles - Bte de côté dompeur #33 et # 34	9,13 $
2523	EUROFINS ENVIRONEX	202591805	2025-07-30	Analyse l'affuent/l'effluent- Usine épuration usées	813,45 $
2523	EUROFINS ENVIRONEX	202591806	2025-07-30	Analyse Jeux d'eau Analyse	55,19 $
2523	EUROFINS ENVIRONEX	202591807	2025-07-30	Analyse eau potable - 87 Roy, 5 Gale	713,13 $
2523	EUROFINS ENVIRONEX	202591808	2025-07-30	Analyse eau brute - Puits	394,94 $
2523	EUROFINS ENVIRONEX	202591809	2025-07-31	Analyse Jeux d'eau	55,19 $
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	202591810	2025-08-01	6 Avis de mutation - Juilet 2025	36,00 $
3085	FORMAX FORAGE-SCIAGE INC.	202591811	2025-06-30	Forage -23 juin -Carottes	833,57 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591812	2025-07-18	53,097 L- Ess-Véh#31	78,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591813	2025-07-21	51,740 L - Véh-34	91,01 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591815	2025-07-21	69,442 L - Véh#42	102,01 $

1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591816	2025-07-21	45,609 L - Véh #32	67,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591817	2025-07-22	151,239 L - Véh#33	266,03 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591818	2025-07-22	102,33 L - Véh #34	180,01 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591819	2025-07-23	141,26 L - VEH #34	240,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591820	2025-07-23	145,38 L -Véh #33	247,01 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591821	2025-07-24	206,004 L -Véh #33 DJL	350,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591822	2025-07-24	164,803 1 - Véh#34	280,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591823	2025-07-28	206,062 L - Véh#33 DJL	350,10 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591824	2025-07-28	63,104 L - Veh#43	92,70 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591825	2025-07-31	65,364 L - Véh#32	96,02 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591826	2025-08-04	37,957 L - Véh#31	55,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591827	2025-08-05	9,317 L - bidon Garage	13,50 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591828	2025-08-07	52,972 L - Véh #34	90,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591873	2025-08-08	75,224L - Ess véh #42	109,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591874	2025-08-12	9,317L - Scie mécanique	13,50 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591875	2025-08-16	140,787L - Esse Bidon	204,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591876	2025-08-16	67,633 L - Ess veh #43	98,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591877	2025-08-14	80,636 L -Ess Véh #34	137,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591878	2025-08-13	111,242 L - ESS Veh #34	189,00 $
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	202591879	2025-08-14	48,309 L - Ess Véh #32	70,00 $
2287	GÉRARD MAHEU INC.	202591829	2025-07-22	Semence pour contour Jeux d'eau	172,29 $
2901	Gestion Écono Plus Inc.	202591830	2025-08-01	Frais repérage GPS -aout 2025	303,07 $
2643	GROUPE LOU-TEC INC.	202591831	2025-08-11	Loc Laveuse à plancher Centre Récréatif camp jour	548,70 $
2643	GROUPE LOU-TEC INC.	202591959	2025-08-21	Réparation loc laveuse a placher squeegee	702,33 $
1635	GRUE MOBILE VEILLEUX INC.	202591832	2025-07-24	Réparation fuite tour D'eau 5, Gale 24-07-2025	2 480,01 $
2062	HIBON INC.	202591982	2025-08-22	Changer joints sur supresseur 1 et 2 - Usine épuration	1 570,74 $
2062	HIBON INC.	202591983	2025-08-21	Bague et sleeve supresseur 1 et 2 Usine d'épuration	407,41 $
2833	ICS Inc.	202591833	2025-07-18	Plan 2 -ajout 3 mois juillet	52,60 $
2941	IDentité Québec	202591882	2025-08-19	Candidat Loan Seni - Greffe	60,01 $
2180	IGA ORMSTOWN	202591834	2025-07-29	OFD Aidan Varin-Steven	131,77 $
2180	IGA ORMSTOWN	202591835	2025-08-06	Lait et Creème,café	82,74 $
2180	IGA ORMSTOWN	202591836	2025-08-06	garage - condiments	60,30 $
972	J.T. SPORT	202591841	2025-07-28	Essence 4 aspen	60,88 $
1690	JALEC INC.	202591839	2025-08-01	20 Accès réseau (17 mobiles, 3 portatif) aout 2025	343,78 $
1690	JALEC INC.	202591840	2025-08-05	5chat radios - voirie 5	2 954,86 $
992	LAMB J. & SON	202591842	2025-07-24	Soudeurs 2 pour tour d'eau 5 Gale	1 379,70 $
2283	Les distributions Roma Myre 2025 inc	202591843	2025-07-31	Produits ménager - HV, Biblio, Centre Rec.	234,37 $
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	202591846	2025-07-09	Achats livres 4 - Biblio	138,57 $
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	202591847	2025-07-17	Achats livres 1- Biblio	26,24 $
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	202591848	2025-07-30	Achats livres 2- Biblio	61,94 $
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	202591849	2025-07-31	Achats livres 3- Biblio	56,54 $
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	202591850	2025-07-31	Achats livres 4- Biblio	105,84 $
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	202591851	2025-08-06	Achats livres 2- Biblio	70,34 $
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	202591852	2025-08-07	Achats livres 1- Biblio	27,29 $
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	202591887	2025-08-07	2 livres - Bibliothèque	44,00 $
1058	LIBRAIRIES BOYER	202591844	2025-07-21	Achats8 livres - Biblio	210,29 $
1058	LIBRAIRIES BOYER	202591845	2025-07-10	Retour 2 livres	(25,42 $)
1058	LIBRAIRIES BOYER	202591885	2025-08-14	16 livres - Bibliothèque	433,11 $
1058	LIBRAIRIES BOYER	202591886	2025-08-19	Retour -1 livre - Bibliothèque	(32,98 $)
975	M.R.C. HAUT SAINT LAURENT	202591853	2025-08-30	Quote parts 2025-3	148 663,50 $
2960	MOTEURS EXCEL ÉLECTRIQUE	202591984	2025-05-06	Frais d'inspection - Compresseur Caserne Pompier	105,78 $
2053	O-MAX INC	202591890	2025-07-28	Sac ordure - Garage	179,13 $
3070	ORFLOW Géosciences inc.	202591891	2025-07-31	Rapport sol contaminés, puits #6 et #8	2 477,71 $
1023	ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT	202591932	2025-01-31	Dépense pompiers - Janvier 2025	930,50 $
1023	ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT	202591935	2025-02-28	Dépense pompiers -Février 2025	955,70 $
3042	Pelouse Alex Gaulin	202591892	2025-09-01	Coupe du gazon - Septembre2025- Reso 25-04-149	5 499,99 $
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	202591893	2025-08-11	Huile à motor - Véh. #31-#32 #42#43	55,60 $
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	202591894	2025-08-15	Fusible verre- usine d'épuration	2,51 $
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	202591895	2025-08-18	produits nettoyage de pieces pour camion	42,90 $
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	202591896	2025-08-19	courroie pour jet du plancher jeux d'eau	54,37 $
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	202591897	2025-08-19	Meule à tronconner - truck de service eau & égoût	39,04 $
3024	PLOMBERIE DUCHARME INC.	202591898	2025-08-03	Déboucher toilettes - CR - Camp jour	551,88 $
2532	QUINCAILLERIE MACHABÉE	202591913	2025-08-16	Pièces pour le système d'eau Dumas	194,02 $
2532	QUINCAILLERIE MACHABÉE	202591914	2025-08-11	Pompe versa jet - Dumas	574,86 $
2532	QUINCAILLERIE MACHABÉE	202591915	2025-08-11	Tuyau CED et Bague PVC 2"	613,21 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591752	2025-07-10	COR-FACT-238482 ERR fact payé d'emp,perso propanne	(20,01 $)
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591899	2025-07-19	PH-, Boyau mural - Jeux d'eau	44,29 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591900	2025-07-30	Pastille Chlore Zinc 6kg- Jeu d'eau	83,91 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591901	2025-08-04	Produits pour tester l'eau jeux d'eau	45,42 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591902	2025-08-25	Trimeur pour les chemin	13,20 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591903	2025-08-09	Poudre peinture pour ligne terrain ball	1 093,92 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591904	2025-08-11	Peinture pour ligne de rue et parc	574,83 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591905	2025-08-12	Teinture pour table à pic nic	94,33 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591906	2025-08-12	Doublure pour table pic nic	10,81 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591907	2025-08-13	Ensemble de peinture -Table pic nic	11,25 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591908	2025-08-14	Acide muriatique 4L -Jeu D'eau	18,94 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591909	2025-08-15	Tablette pour Bureau RH	9,52 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591910	2025-08-19	Collier serrage pour le système d'eau - Dumas	14,15 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591911	2025-08-16	2 btes Gants de travail - Voirie	55,14 $
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	202591912	2025-08-19	Peintures pour les bacs à fleurs HDV	91,96 $
981	RATTE, MAGASIN F.	202591888	2025-08-15	PH- 3KG -Jeux d'eau	32,13 $
981	RATTE, MAGASIN F.	202591889	2025-08-12	Liquide correcteur, trombone,Marqueur -Garage	27,10 $

981	RATTE, MAGASIN F.	202591976	2025-08-21	Vinyle 12" X 9' - pr fenêtre porte à côté de ascenceur	8,04 $
2947	ROBERT DAOUST ET FILS INC.	202591921	2025-07-01	119,26 TM Ordures Juin 2025	38 435,88 $
2947	ROBERT DAOUST ET FILS INC.	202591922	2025-07-01	Description 5 collectes Recyclage - Juillet 2025	14 792,45 $
1626	SANIBERT	202591923	2025-07-25	Toilette - Écocentre	202,45 $
1626	SANIBERT	202591977	2025-08-22	1 toilette rég - 4 semaines - Écocentre	202,45 $
965	SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	202591924	2025-08-07	Centrale d'alarme- 1an sept. 25 à sept. 26 - Garage 201	206,96 $
965	SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	202591925	2025-08-07	Centrale d'alarme-1an sept. 25 à sept. 26 - Garage 138A	206,96 $
965	SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	202591926	2025-08-14	Cadenas master , Changement combinaison CR	189,52 $
2806	SEMS	202591927	2025-07-09	Fourniture d'une vanne papillon 3"	784,13 $
2872	SERVALVE	202591928	2025-07-18	Ens. Réparation Cla-Val 2" et Cla-Val CRL-Saint-Paul	2 273,63 $
3080	SERVICE INFORMATIQUE D.L. INC	202591930	2025-08-13	Accès Internet Fibre - Juilllet 2025 - HDV	1 014,08 $
3080	SERVICE INFORMATIQUE D.L. INC	202591931	2025-07-31	Hono, Tech conf. Finances et RH	160,97 $
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC	202591940	2025-07-17	Nettoyage station Pompage Delage	1 347,68 $
1039	SERVICOFAX	202591941	2025-07-23	2762 copies couleurs 5757 copies noir/blanc	294,06 $
1039	SERVICOFAX	202591978	2025-08-25	2274 copies couleurs, 2911 copies noir/blanc	222,13 $
2148	SIGNEL SERVICES INC.	202591929	2025-08-13	Nou Reg. Sense unique -Rue Victoria	445,18 $
2511	SOLMATECH INC.	202591942	2025-07-22	Caractérisation environnementale sols	2 984,75 $
2831	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	202591979	2025-08-13	Ajout mémoire poste communication (Is. Tanguay)	91,97 $
2154	STAPLES CANADA ULC	202591943	2025-08-07	Cahier note -finance sac déchiqueteuse	119,75 $
2154	STAPLES CANADA ULC	202591980	2025-08-21	Onglet, rech. Stylos, post-it, chemises pr RH - Kathy	526,59 $
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	202591944	2025-08-19	Télémétries des postes - Aout 2025	243,52 $
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	202591945	2025-08-20	Appel de service usine -ventillation soufflante	419,66 $
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	202591946	2025-08-06	Ewon Talk (mod Cell) 1 an 24-09 au 25-08	1 379,70 $
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	202591947	2025-08-06	Ewon Talk (mod Cell) 1 an 25-09 au 26-08	1 465,93 $
2787	TELMATIK	202591948	2025-08-04	Appels d'urgence - Aout 2025 +11 min supplémentaires	105,08 $
2738	WM QUÉBEC INC.	202591949	2025-08-01	Conteneur 4 verges - centre récréatif	68,99 $
	Paiements à effectuer	441 915,58 $			

Salaire à autoriser au 20 août 2025 90 171,00 $

Paiements émis durant le mois

1184	BELL MOBILITE	202590808 (I) 2025-08-25	Ligne cellulaire traitement aqueduc et DG	41,36 $
1012	CAISSE DESJARDINS	202590811 (A) 2025-08-26	REER Desjardins PP11	2 648,35 $
1012	CAISSE DESJARDINS	202590812 (A) 2025-08-26	REER DESJARDINS PP12-25-06-08 au 25-	2 745,86 $
1012	CAISSE DESJARDINS	202590813 (A) 2025-08-26	REER DESJARDINS-PP13 25-06-22 au 25-	2 766,80 $
1012	CAISSE DESJARDINS	202590814 (A) 2025-08-26	REER DESJARDINS -PP14 25-07-06 au 25-	2 598,41 $
1012	CAISSE DESJARDINS	202590815 (A) 2025-08-26	REER DESJARDINS -PP15 25-07-20 au 25-	2 614,14 $
1012	CAISSE DESJARDINS	202590816 (A) 2025-08-26	REER DESJARDINS -PP16 25-08-03 au 25-	2 526,74 $
3028	CCESI - Centre conseil en sécurite	202590791 (I) 2025-08-07	Centre conseil en sécurite incendie 50%	7 642,50 $
2684	CIBC BANQUE IMPÉRIALE	202590806 (I) 2025-08-21	REER CIBC Juin-Juillet	434,59 $
2933	Cogeco	202590787 (I) 2025-08-07	Téléphonie alarme - Garage 138A - Août	36,74 $
2818	COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN	202590727 (I) 2025-08-01	Loyer bibliothèque - Août 2025	10 207,28 $
2926	GESTION MSDM INC.	202590728 (I) 2025-08-01	Loyer garage 201 - Août 2025	2 563,94 $
3082	GROUPE DOMISA INC. CAMP	202590790 (I) 2025-08-07	Camp de jour - Accomp. Sem 1 et 2 + Sem	15 057,71 $
1007	HYDRO-QUEBEC	202590729 (I) 2025-08-01	299 000 771 848 (2025-07-17)	10 373,18 $
1007	HYDRO-QUEBEC	202590786 (I) 2025-08-07	299 000 771 913 (2025-07-31)	2 827,86 $
1007	HYDRO-QUEBEC	202590807 (I) 2025-08-25	299 083 004 893 (2025-08-11)	5 721,21 $
3050	Isabelle Bouchard, M.Sc.A.	202590810 (I) 2025-08-27	Intervention en patrimoine hono prof. Réso	12 901,86 $
3079	LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	202590796 (I) 2025-08-12	Fournitures Jeux Eau - Phase 1	20 000,00 $
1659	MINISTRE DES FINANCES	202590723 (I) 2025-07-30	Frais annuel étévateur vertical handicapé	198,26 $
1015	MINISTRE DU REVENU	202590799 (I) 2025-08-20	DAS PROVINCIAL 2025-07-01 au 2025-07-	20 593,74 $
1015	MINISTRE DU REVENU	202590802 (I) 2025-08-20	DAS PROVINCIAL (OCC) 25-07-01 au 25-	392,58 $
1015	MINISTRE DU REVENU	202590803 (I) 2025-08-20	DAS PROVINCIAL 25-07-16 au 25-07-31	19 157,53 $
1015	MINISTRE DU REVENU	202590804 (I) 2025-08-20	DAS PROVINCIAL 25-08-01 au 25-08-15	19 286,10 $
2971	OUELLET SAMANTHA	202590726 (C) 2025-07-31	Entretien ménager du 14 au 27 juil 2025 +	2 989,35 $
2971	OUELLET SAMANTHA	202590793 (I) 2025-08-08	Entretien ménager du 28 juil au 10 août	1 701,63 $
2971	OUELLET SAMANTHA	202590809 (I) 2025-08-27	Entretien ménager du 11 au 24 août 2025	1 701,63 $
3042	Pelouse Alex Gaulin	202590789 (I) 2025-08-07	Coupe du gazon - Juillet 2025 - Réso #25-	5 499,99 $
1051	PETITE CAISSE	202590724 (I) 2025-07-31	Renflouelement Petite Caisse	73,12 $
1849	QUADIENT CANADA LTÉE	202590725 (C) 2025-07-31	Achat timbres	2 299,50 $
1016	RECEVEUR GENERAL	202590798 (I) 2025-08-20	DAS FED JUILLET 2025(REG)	16 355,87 $
1813	RECEVEUR GÉNÉRAL	202590801 (I) 2025-08-20	REMISES DE L'EMPLOYEUR	240,99 $
3004	REFUGE CHABY ET CHIENS	202590788 (I) 2025-08-07	Contrôle animalier - Juillet 2025	550,00 $
3043	TD CANADA TRUST	202590805 (I) 2025-08-21	TD REER de juin à aout 2025	1 615,40 $
2071	VISA DESJARDINS	202590792 (I) 2025-08-07	Bitdefender Total sécurity - Renouv.	200,81 $
				196 565,03 $

GRAND TOTAL 728 651,61